

# Son handicap est incompatible avec le CP. Quelle rentrée scolaire pour Anissa ?

Atteinte d'un handicap mental, Anissa espérait rester en maternelle en attendant une place en institut spécialisé. Elle est contrainte de passer en CP. Au grand désespoir de sa mère.

Anissa est atteinte d'un handicap mental important, reconnu par la Maison départementale des personnes handicapées de l'[Eure](#) (MDPH). Elle marche et maîtrise les gestes de base du quotidien, mais n'a pas réussi à acquérir le langage et souffre d'un « **retard global sévère** ».

Pour cette rentrée 2021, l'Éducation Nationale a orienté Anissa en CP (cours préparatoire), avec l'assistance d'un.e accompagnant.e des élèves en situation de handicap (AESH), ce que ne souhaite pas sa mère, soutenue par les spécialistes qui connaissent Anissa. « **Elle ne peut raisonnablement pas être scolarisée dans une classe de CP. Comme l'indique son orientation en IME, ses compétences intellectuelles, de communication et ses intérêts sont incompatibles avec un CP.. Et Anissa a cependant besoin d'être scolarisée, socialisée, stimulée, dans un environnement adapté** ».

Anissa aime l'école

Après des séries d'examens et de diagnostics, la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) a attribué à Anissa une orientation en semi-internat vers un institut médico-éducatif.

L'établissement susceptible d'accueillir Anissa est l'IME René-Coutant à [Évreux](#). Seul problème, la liste d'attente provoque un délai de 4 à 5 ans. La mère d'Anissa a fait sa demande en 2019.

En attendant, à la rentrée 2020, Anissa avait été maintenue en grande section de maternelle, avec l'aide, pendant douze heures, d'une AESH. Un bonheur pour la petite fille et sa maman. « **Anissa s'ennuie lorsqu'elle est à la maison car elle sait faire très peu de chose. Son visage s'éclaire quand elle va à l'école et qu'elle est en contact avec d'autres enfants. Elle a besoin d'eux. Elle est heureuse à l'école. Elle est bien dans la salle de psychomotricité et dans la cour de récréation où son développement psychomoteur est valorisé...** » Mais, pour sa mère, il n'est pas envisageable de laisser Anissa aller à l'école élémentaire.

**« En attendant une place à l'IME, un deuxième maintien en école maternelle, avec une AESH à temps complet, lui permettrait de continuer son parcours de scolarisation auquel elle a droit. »** Une solution rejetée par l'Inspecteur de l'Éducation nationale de son secteur, Évreux III. Au grand désespoir de sa mère, **« Anissa ne sera pas là où elle devrait être, pour être stimulée au mieux, faute de moyens, argument que tout parent d'enfant avec un handicap ne veut pas entendre ».**

La DSDEN répond

La Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de l'Eure (DSDEN) indique que ses services sont restés attentifs à la scolarisation d'Anissa. Mais ils confirment qu'il est réglementairement impossible qu'elle puisse redoubler deux fois la classe de grande section de maternelle. L'orientation retenue reste un accueil adapté en classe de CP, en école élémentaire. **« L'enseignante a été formée et a l'habitude de pratiquer la différenciation pédagogique avec un enseignement personnalisé, adapté à une classe hétérogène. Anissa va bénéficier d'une prise en charge individualisée avec l'aide d'une AESH. »**

Malgré son handicap, Anissa s'épanouissait à l'école maternelle.